Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111613-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-13

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

13- Convention triennale avec Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA) relative à l'intervention de musiciens dans les écoles pour la période scolaire de 2026 à 2029 :

Rapporteur : Pierrick LE NOANE Adjoint à l'éducation animation enfance jeunesse

Annexe : Convention

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111613-DE

Dans le cadre de sa politique culturelle, Saint-Brieuc Armor Agglomération met à disposition de la Ville de Pordic son réseau d'intervenants musiciens afin de favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

La précédente convention étant arrivée à son terme, il est proposé de renouveler le partenariat pour les 3 années scolaires à venir 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Les projets d'activités d'éducation musicales se font en collaboration avec les équipes éducatives des établissements scolaires et la commune contribue financièrement à ces interventions.

Le montant de la participation financière dépend du nombre de séances proposées selon un calendrier établit par SBAA et présenté en annexes.
Ainsi en :

- 2026-2027, 120 heures d'interventions sont prévues à l'école François Rouxel pour un montant de 4 940 € ;
- 2027-2028, 138 heures d'interventions prévues en élémentaire à Tréméloir et Sainte-Anne pour 5 681€ ;
- 2028-2029, 180 heures d'interventions en maternelle à St Exupéry et Ste Anne et en élémentaire à François Rouxel pour 7 410 € ;

Selon ce calendrier prévisionnel, l'ensemble des élèves des 4 écoles de la commune pourront bénéficier des interventions musicales proposées dans le cadre de ce partenariat à raison de 6 heures pour chaque élève de maternelle et 12h pour chaque élève d'élémentaire.
Un élève peut donc, durant toute sa scolarité en primaire dans les écoles de Pordic, bénéficier de 18 heures d'interventions des musiciens de SBAA.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission Education Animation Enfance Jeunesse le 2 novembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** madame Le Maire à signer la convention triennale relative aux interventions des musiciens de SBAA dans les écoles de Pordic pour les années scolaires 2026-27, 2027-28 et 2028-29.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES